



## Exploitabilité de la bande 700 MHz

Différentes études, ainsi que des situations réelles, ont montré que des brouillages se produisent lorsque la TNT et les réseaux mobiles utilisent les mêmes fréquences dans des zones voisines, en particulier pour les liaisons montantes (réception des stations de base), comme l'illustre le schéma ci-dessous :



### Informations sur les émetteurs TNT en France

La planification actuelle des canaux TNT utilisés par les émetteurs principaux et secondaires, qui est définie par le CSA , est fournie dans le fichier ci-dessous. Sont également indiqués dans ce fichier les canaux déjà planifiés en vue de la fin du déploiement des nouvelles chaînes de la TNT , initialement prévu au premier semestre 2015 (deux dernières phases : phases 12 et 13) mais dont la mise en œuvre a été reportée à une date ultérieure par le CSA .

- [Planification actuelle des canaux TNT](#)
- Plus d'information sur [www.csa.fr](http://www.csa.fr)

Au 5 avril 2016, le passage prévu à la norme de compression MPEG-4 conduira à l'arrêt de deux multiplex et donc à une libération des canaux TNT sur lesquels ces derniers étaient diffusés. En outre, au 5 avril 2016, plusieurs émetteurs TNT , situés autour de l'Ile-de-France, vont connaître des réaménagements de fréquences afin de ne plus émettre sur les canaux TNT correspondants à la liaison montante des réseaux mobiles. Les émetteurs principaux et secondaires qui sont concernés par ces réaménagements sont indiqués dans le fichier ci-dessous.

- [Réaménagements de fréquences prévus au 5 avril 2016 autour de l'Ile-de-France](#)

En synthèse, le fichier ci-après indique la planification prévue au 5 avril 2016 pour les émetteurs principaux de radiodiffusion, ainsi que leur utilisation des canaux 49 à 60 et les dates auxquelles ces émetteurs devront arrêter toute diffusion dans la bande 700 MHz, conformément à l'annexe 3 du TNRBF.

- [Utilisation de la bande 700 MHz par les émetteurs principaux au 5 avril 2016 en France](#)

Il est à noter que, entre le 5 avril 2016 et les dates de réaffectation prévues ultérieurement, certaines modifications des caractéristiques des émetteurs TNT pourraient être décidées par le CSA afin de faciliter la migration ou pour des raisons liées aux coordinations aux frontières. Les opérateurs titulaires d'une autorisation dans la bande 700 seront informés de ces ajustements.

### Informations sur les émetteurs TNT des pays frontaliers

La date limite de mise à disposition de la bande 700 pour les réseaux mobiles en Europe devrait faire l'objet, selon les annonces de la Commission européenne, d'une décision du Parlement européen et du Conseil. Elle s'appuiera sur l'avis du RSPG qui

recommande la date de fin 2020 tout en notant que les Etats membres pourraient, lorsque cela est justifié, retarder cette mise à disposition de 2 ans.

Les informations disponibles par ailleurs de la part des pays voisins permettent de préciser la situation pays par pays :

- Allemagne : libération entre 2017 et 2019, la synchronisation étant recherchée avec la France pour les zones frontalières
- Royaume-Uni : libération entre 2019 et 2022, la synchronisation étant recherchée avec la France pour le sud de l'Angleterre
- Luxembourg : aucune utilisation de la bande 700
- Belgique : la libération de la bande pourrait se faire peu après juin 2019
- Suisse : la libération de la bande est annoncée entre 2016 et 2017
- Italie et Espagne : ces deux pays n'ont pas encore fixé le calendrier de libération de la bande qui pourrait être tardif tout en restant conforme aux obligations européennes qui seront définies en 2016.

Afin d'apporter les éléments nécessaires pour les acteurs, télécoms ou audiovisuels, l'ANFR met à disposition un fichier sur les utilisations des pays voisins pour la TNT dans la bande 700 disponible dans sa dernière version en cliquant sur le lien ci-dessous : [fichier d'utilisation des pays voisins](#).

Il est également possible d'obtenir une visualisation cartographique de ces informations [en cliquant ici](#).

Les utilisations des canaux 49 à 60 par les services de radiodiffusion font l'objet de négociations aux frontières avec l'ensemble des pays voisins. Toute personne intéressée peut demander à l'Agence à participer aux travaux de la commission des Coordinations aux Frontières (CCF) afin d'être tenue informée du développement de ces négociations ([lists.anfr.fr](mailto:lists.anfr.fr)).

### **Informations complémentaires**

Des fichiers contenant des informations techniques plus détaillées telles que les coordonnées, la hauteur d'antenne, l'altitude, la puissance et le diagramme de rayonnement (format dit « TVD »), concernant les émetteurs français et étrangers, sont disponibles auprès l'Agence [sur simple demande](#).

Ces fichiers permettront notamment de réaliser des simulations des émetteurs TNT pour évaluer l'exploitabilité de la bande 700 MHz et contiendront [les informations suivantes](#).